

1767123	INFLUENZA AVIAIRE: MESURES D'APPLICATION DANS LA ZONE DE SURVEILLANCE WERVIK	
Objectif Ce document décrit la zone de surveillance (10 km) délimitée autour de la contamination par la grippe aviaire hautement pathogène de type H5N1 dans une exploitation avicole à Wervik et les mesures qui s'appliquent dans cette zone.	Version date: 20.01.2023 numéro de version: 1 référence: 1767123 v1	
Annexes à ce document 1. Délimitation de la zone de surveillance Wervik 2. Inventaire	Matériel de référence - Règlement 2020/687 - AR du 5 mai 2008	Destinataires Tous

Délimitation

La délimitation de la zone de surveillance Wervik est reprise en annexe 1.

Mesures

Les mesures décrites dans le document 1715557 « Influenza aviaire: mesures dans une zone de surveillance » sont d'application dans la zone de surveillance Wervik. Ce document est disponible sur les pages internet de l'AFSCA: <http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>.

Dérogations

À partir du 25.01.2023, les volailles d'abattage peuvent être enlevées dans les conditions prévues par la procédure 1663138 vers un abattoir pour un abattage logistique.

À partir du 25.01.2023, les œufs à couvrir peuvent être transférés dans les conditions prévues par la procédure 1663174 vers un couvoir pour y être couvés dans des conditions contrôlées.

Les couvours se trouvant dans la zone peuvent recevoir des œufs à couvrir provenant d'exploitations situées en-dehors des zones de protection et de surveillance et expédier des poussins d'un jour ou des œufs à couvrir vers des exploitations situées en dehors des zones de protection et de surveillance, pour autant que les corridors définis soient utilisés.

Les corridors autorisés sont :

- Verhaeghe - Het Anker , Beselarestraat 155, 8940 Geluwe
Depuis la A19 (Kortrijk – Ieper), sortie 2A Wervik; à droite au rond-point ; continuer tout droit sur la N8 en direction de Geluwe et Ieper; à Geluwe, à la hauteur du garage Nova, tourner à droite (Kappellestraat); 1ère rue à gauche (Beselarestraat); le couvoir se trouve après 300 m au bout d'une rue sans issue.
- Lafaut, Klokhofstraat 13, 8980 Beselare
Depuis la A19 (Kortrijk – Ieper), sortie 3 Zonnebeke – Beselare; prendre la N303 en direction de Beselare et passer le centre; environ 1,5 km après le centre, tourner à droite dans la Klokhofstraat.

- Geldhof Poultry Products, Dadizelestraat 158, 8930 Menen

Depuis la A19 (Kortrijk – Ieper), sortie 2 Menen; la N22 en direction de Roeselare; prendre la N326 à gauche en direction de Menen; prendre la 1ère à droite (Ter Beke) directement après la A19; prendre la 1ère à droite (Henri Dunantlaan); le couvoir se trouve au bout de cette rue, où elle devient la Dadizelestraat.

Application

Cette instruction s'applique pour une durée indéterminée à partir du 20.01.2023.

annexe 1 DELIMITATION DE LA ZONE DE SURVEILLANCE WERVIK

La zone de surveillance Wervik est constituée (des parties) des communes de Comines-Warneton, Heuvelland, Ieper, Langemark-Poelkapelle, Ledegem, Menen, Mesen, Moorslede, Wervik, Wevelgem et Zonnebeke.

Une carte détaillée et zoomable de la zone est disponible sur les pages internet de l'AFSCA: <http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>.



annexe 2 INVENTAIRE

INFLUENZA AVIAIRE – INVENTAIRE DES VOLAILLES – ZONE DE PROTECTION

A COMPLETER PAR LE DETENTEUR

1. DONNEES D'EXPLOITATION OU L'ELEVAGE

nom et prénom		téléphone	
adresse			
e-mail			
no de troupeau			

2. INVENTAIRE

espèce avicole détenues	nombre	type d'activités (indiquer)
poules		
canards		
oies		
dindes		
pintades		
perdrix		
faisans		
cailles		
ratites		
pigeons		
autres (préciser)		
total		

Fait à, le à h.

Signature du responsable